

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 juillet 2022.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à de LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- JEGU Josianne.

SECRETARE DE SEANCE : LINTANF Goulven

Délibération n°2022-085

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 11

| |
|--|
| VIE ASSOCIATIVE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2022 - ATTRIBUTIONS |
|--|

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires pour l'année 2022 aux associations en ayant fait la demande. Les demandes ont fait l'objet d'une étude par les commissions compétentes.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la liste des subventions suivantes à verser en 2022, telles qu'elles figurent ci-après,

| Associations | Type de Subvention | Montants accordés |
|---|--------------------|-------------------|
| LES EMBRUNS | Exceptionnelle | 701,35 € |
| Sous-total Culture Animation | | 701,35 € |
| AIDONS L'ECOLE MALGACHE | Fonctionnement | 150,00 € |
| Sous-total International | | 150,00 € |
| UFAC - UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE | Fonctionnement | 150,00 € |
| Sous-total Services à la population | | 150,00 € |
| DONNEURS DU SANG - COTE DE PENTHIEVRE | Fonctionnement | 100,00 € |
| Sous-total Social | | 100,00 € |
| TOTAL | | 1 101,35 € |

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

27 JUL. 2022

Pour le Maire absent,

Fabien VITEL

3^{ème} Adjoint au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

28 JUL. 2022

De l'affichage le

28 JUL. 2022